

PROCEDURE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE, FILIERE FRANCO-ALLEMANDE PROCEDURE D'INSCRIPTION - 2019

1/ Première phase obligatoire : inscription en ligne

Les inscriptions sont ouvertes sur le site www.sciencespo-lille.eu **DU MARDI 15 JANVIER AU VENDREDI 15 MARS 2019**. **Aucune dérogation ne sera accordée en cas de retard.**

Lors de l'inscription en ligne, **un numéro d'inscription et un mot de passe vous seront communiqués. Il vous est demandé de les noter soigneusement.** Ils vous seront nécessaires pour vous rendre dans votre espace candidat.

Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée. Il vous appartient de vérifier vous-même dans votre dossier que l'inscription a bien été validée.

Vous ne pourrez plus effectuer de modifications après votre inscription. Il faudra alors communiquer tout changement (adresse par exemple) par mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu

2/ Deuxième phase obligatoire : paiement

A la fin de l'inscription, vous serez dirigé(e) vers notre partenaire PAYBOX afin de régler en ligne les droits d'inscription de 110 € si vous êtes non boursiers ou 15 € si vous êtes **boursiers pour l'année en cours 2018-2019**. **Vous devrez alors obligatoirement envoyer à Sciences Po Lille une copie de la notification d'attribution définitive de bourse 2018-2019 au plus tard le samedi 16 mars 2019 par mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu. Les notifications conditionnelles ne sont pas acceptées.**

Si le paiement en ligne vous pose problème, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu.

L'inscription ne sera validée qu'après le paiement.

Aucun remboursement ne sera accepté, ces droits sont définitivement acquis et non remboursables.

3/ Troisième phase obligatoire : impression de la convocation

Une convocation sera disponible dans votre espace candidat une semaine avant les épreuves (uniquement si l'inscription a bien été payée et validée). Vous devrez obligatoirement la télécharger, l'imprimer et la présenter à l'entrée des salles d'examen avec une pièce d'identité (½ heure avant le début de chaque épreuve).

N.B : Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement spécifique pour raison médicale (tiers-temps, sujets agrandis, matériel...), vous devez obligatoirement envoyer un certificat médical établi par un médecin désigné par la CDAPH au service concours de Sciences Po Lille (9 rue Angellier 59000 Lille), **avant la fin des inscriptions**. Un courrier vous sera alors adressé, précisant l'aménagement prévu pour ces épreuves. (art. 6 du règlement).